



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE REPENTIGNY**

Le 10 décembre 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Repentigny tenue le 10 décembre 2020, à 18 h 30, à la salle du huis clos, par conférence téléphonique, à laquelle :

Sont présents : M^{me} Chantal Deschamps, Ph. D., mairesse,
M^{me} Chantal Routhier, conseillère
M^{me} Jennifer Robillard, conseillère
M. Éric Chartré, conseiller
M^{me} Josée Mailhot, conseillère
M. Sylvain Benoit, conseiller
M. Georges Robinson, conseiller
M^{me} Cécile Hénault, conseillère
M. Raymond Hénault, conseiller
M^{me} Denyse Peltier, conseillère
M. Kevin Buteau, conseiller
M. Jean Langlois, conseiller
M. Stéphane Machabée, conseiller

Sont aussi présents : M. David Legault, directeur général
M. Dominique Longpré, directeur général adjoint
M^{me} Diane Pelchat, trésorière
M. Louis-André Garceau, greffier

M^e Louis-André Garceau, greffier, agit à titre de secrétaire.

Le secrétaire, à la demande de la mairesse qui préside la réunion, constate le quorum.

Déclaration d'ouverture par Madame la Présidente à 18 h 30.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE, CONSTAT DU QUORUM ET
DÉPÔT DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Madame la Mairesse, Chantal Deschamps, ouvre la séance à 17 h 30 et le greffier constate le quorum.

La séance du conseil se déroule à huis clos par conférence téléphonique afin de respecter les mesures préventives durant la période d'urgence sanitaire décrétée le 13 mars dernier par le gouvernement suivant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020. De plus, une captation vidéo sera faite et accessible au public via le site internet de la Ville.

**2 PÉRIODE DE QUESTIONS DESTINÉE AU PUBLIC ET PORTANT
EXCLUSIVEMENT SUR LES DOSSIERS INSCRITS À L'ORDRE
DU JOUR**

Madame la Mairesse, Chantal Deschamps, ouvre la période de questions. Aucun citoyen ne s'est inscrit au registre.

3 RÉSOLUTION NUMÉRO CM 341-10-12-20



ADOPTION DU RÈGLEMENT 561 DÉCOULANT DU BUDGET 2021

ATTENDU l'avis de motion donné concernant le projet de règlement numéro 561 lors de la séance régulière tenue le 8 décembre 2020, son dépôt, ainsi que sa présentation;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a été mis en ligne sur le site internet de la Ville le 9 décembre 2020 afin de permettre à la population de le consulter;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu préalablement à la séance du 10 décembre 2020 une copie du projet de ce règlement tel que le requiert la loi;

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet de décréter l'imposition des taxes foncières générales, des taxes foncières spéciales et des compensations pour rencontrer les obligations de la Ville pour l'exercice financier 2021;

TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES 2021 PAR CATÉGORIES	
Résiduelle (résidentielle)	0,8851 \$ par 100 \$ d'évaluation
Non résidentielle	2,0400 \$ par 100 \$ d'évaluation
Industrielle	2,0363 \$ par 100 \$ d'évaluation
Six (6) logements et plus	0,8851 \$ par 100 \$ d'évaluation
Terrains vagues desservis	1,5317 \$ par 100 \$ d'évaluation
Agricole	0,6692 \$ par 100 \$ d'évaluation
Ces taux incluent les charges afférentes aux services suivants :	
Transport collectif	0,0842 \$ par 100 \$ d'évaluation
Quote-part M.R.C. de L'Assomption	0,0153 \$ par 100 \$ d'évaluation
Taxe foncière spéciale pour le remboursement de la dette à l'ensemble de la Ville	0,2281 \$ par 100 \$ d'évaluation

TAXES FONCIÈRES SPÉCIALES	
Quote-part à la Communauté métropolitaine de Montréal (C.M.M.)	0,0156 \$ par 100 \$ d'évaluation

COMPENSATION	
Compensation pour l'entretien, les réparations et l'amélioration des infrastructures municipales et des usines	145 \$ par unité d'occupation
Compensation pour la gestion des matières résiduelles	220 \$ par unité d'occupation
Compensation pour l'assainissement des eaux usées	110 \$ par unité d'occupation
Compensation applicable aux chambres	37 \$ par chambre
Compensation de 0,25 \$/m ³ d'eau usée rejetée pour les immeubles non résidentiels compris dans une unité de la classe 6 ou d'une classe supérieure à celle-ci conformément à l'article 244.32 de L.F.M.	

ATTENDU QUE ce projet de règlement prévoit le paiement du compte de taxes en trois (3) versements, un taux d'intérêt de 12 % par année pour les taxes impayées et une pénalité de 0,25 % du principal impayé par mois complet de retard (maximum de 3 % / année), lesquelles modalités demeurent inchangées depuis l'année financière 2003;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Georges Robinson
Appuyé par : Sylvain Benoit



ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT :

D'adopter le règlement numéro 561 intitulé : Règlement décrétant l'imposition des taux de la taxe foncière générale, des taxes foncières spéciales et des compensations pour rencontrer les obligations de la Ville pour l'exercice financier 2021 et qu'il soit inscrit au livre des règlements de la Ville de Repentigny pour en faire partie intégrante.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE

Madame la Mairesse, après avoir permis aux membres présents de s'exprimer sur la proposition principale, appelle le vote sur cette dernière.

Le résultat du vote est le suivant :

Pour la proposition :

M^{me} Chantal Routhier, élu
M^{me} Jennifer Robillard, élu
M. Éric Chartré, élu
M^{me} Josée Mailhot, élu
M. Sylvain Benoit, élu
M. Georges Robinson, élu
M^{me} Cécile Hénault, élu
M. Raymond Hénault, élu
M^{me} Denyse Peltier, élu
M. Kevin Buteau, élu
M. Stéphane Machabée, élu

Contre la proposition :

M. Jean Langlois, élu

ADOPTÉE

4 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Mairesse, Chantal Deschamps, déclare la séance levée à 18h40.

M^e Louis-André Garceau, Greffier

M^{me} Chantal Deschamps, Ph. D.,
Mairesse

